

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 5 décembre 2023 à 20H30

Le 5 DECEMBRE 2023,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 25 novembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAI, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, Mme Christelle LEONARD, M. André CLARISSE, M. Gervais LAMARE, M Pascal MERIGUET et M Jean PUYHARDY.

Pouvoirs : Mr Patrick BOHERS a donné procuration à Mr Pascal MERIGUET.

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Marylène GAUTHIER est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Définition des zones accélérations ZAEnr.
- Compensation des heures des agents lors de la fête de l'huître.
- Modification des heures des agents techniques.
- Point projet éclairage public.
- Point sur mur de soutènement terres église.
- Point sur le remplacement des vitres au 1^{er} étage de la mairie.
- Point sur le projet de l'isolation des bâtiments.
- Points sur l'achat des terrains de Peyrassoulat par la commune.
- Retour bilan d'activités CCPOL 2022.
- Manifestation fin 2023.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions et informations diverses.

- Définition des zones accélérations ZAEnr.

La commune souhaite participer à la réalisation des objectifs de transition énergétique et inscrire certains projets de développement d'énergies renouvelables dans la dynamique de son territoire. Mr le Maire expose la possibilité de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projet EnR. Enedis a déjà répertoriés sur la commune 6 projets potentiels en photovoltaïque. Avant le 31 janvier, le conseil municipal devra définir les zones d'accélérations.

Le conseil décide de proposer à la concertation différentes zones :

- 1 – Parc éolien des Moulins de l'eau plaidée.
- 2 – Bellevue : C 605, C 607, C 610, C 1014, C 1165.
- 3 – Mairie + Bâtiments communaux : B 403, B 412, B 413.
- 4 – Le Massellieu : A 756, A 758, A 759, A 761, A 763, A 764, A 766, A 767.
- 5 – Bâchellerie : B 140, B 143, B 1177.
- 6 – Chatillou : C 914, C 916, C 917, C 918, C 919, C 920.
- 7 – Bord : D 41, D 336, D 338, D 339.
D 241.
- 8 – La Martinie : B 1181.
- 9 – Bataillou : B 243, B 244, B 961, B 1164, B 1169, B 1171, B 1173.

Un registre d'observations va être mis à disposition à la population du 14 décembre au 14 janvier 2024.

- **Compensation des heures des agents lors de la fête de l'huître.**

Le conseil municipal décide de verser aux employés communaux 10 heures supplémentaires du dimanche en compensation des heures effectuées le jour de la fête de l'huître.

- **Modification des heures des agents techniques.**

Mr le Maire propose au conseil municipal de changer les heures de Mr Damien DELAGE car il vaudrait mieux qu'il soit présent les matins. La proposition est le lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h15-12h15 et le mercredi 8h15-10h15 soit 18 heures par semaine. Le conseil municipal donne son accord pour ces horaires.

- **Point projet éclairage public.**

Le dossier de subvention dans le cadre du fond vert a été faite auprès de la Préfecture.

- **Point sur le mur de soutènement terres église.**

Un courrier a été adressé à l'entreprise THOMAS de Rochechouart pour lui confirmer qu'il a été retenu pour effectuer les travaux.

Une demande subvention a été faite au conseil départemental dans le cadre des CTD et une demande à l'état dans le cadre de la DETR.

- **Point sur le remplacement des vitres au 1^{er} étage de la mairie.**

L'entreprise MR bâtiment a indiqué que les travaux seront effectués avant la fin d'année 2023.

- **Point sur le projet de l'isolation des bâtiments.**

Les travaux ont été effectués. La demande de versement de la subvention va être faite auprès du conseil départemental et de l'état.

- **Points sur l'achat des terrains de Peyrassoulat par la commune.**

Mr le Maire indique que Mr REBECQ a adressé un courrier pour confirmer la vente des terrains à la commune. Le dossier a été adressé à Maître Lorient Cheyron pour effectuer l'acte pour cette vente.

- **Bilan d'activité 2022 de la CCPOL.**

Mr PUYHARDY signale qu'il aurait souhaité voir sur les graphiques l'évaluation depuis le début de la CCPOL et avoir la justification de ces évolutions.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement une étude est en cours pour les ordures ménagères. Différents scénarios sont à l'étude.

Il signale également que le tarif 2024 pour la commune va augmenter. Il va être de 2.75 € par habitants au lieu de 2.50 €.

A partir du 1er janvier 2024, les déchets ménagers ne doivent plus être mis dans les poubelles. Des composteurs seront installés pour les locataires.

- **Manifestations fin 2023.**

- ° Père Noël des enfants : l'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre. Un spectacle de magie sera proposé.
- ° Marché de Noël : annulation.

Monsieur le Maire propose la création d'un comité des fêtes en 2024.

• **Questions diverses.**

- **Projet éolien :** l'association Défense de la vallée de la Tardoire a demandé que des ballons pour voir l'impact des éoliennes soit installés par la société.

L'association a envoyé un modèle de courrier mais Mr Le Maire signale qu'il sait encore faire des courriers et qu'il n'apprécie pas cette démarche.

- Distribution des colis : ils seront distribués dans la semaine du 15 décembre. Les binômes de distribution seront les mêmes que les années précédentes.
- Un vin d'honneur aura lieu le 11 février pour toute la population.
- Un pot de l'amitié aura lieu le 3 février à 12 h pour les bénévoles de la fête de l'huître.
- Les vœux du maire sont annulés.
- Mr le Maire signale qu'une personne a demandé la pose d'un miroir au carrefour de la D 34 et D 90. Une demande sera faite auprès du conseil départemental.
- Décoration de Noël : 9 sapins seront installés dans le bourg et 1 dans la salle des fêtes.
- Un panneau signalant l'entrée dans la CCPOL va être installé après le pont de la Tardoire route de Saint-Mathieu.

• **Résumé des commissions.**

- Mr Gervais LAMARE a assisté à une réunion au PNR, une autre à SYMBA et 2 à la communauté de communes. La première avec Mr MERIGUET concernant les travaux : le pont de la Féranchie va être restauré pour un montant de 40 000 € et la deuxième pour les ordures ménagères.
- Mme Maria DECOUTY s'est rendu à la CCPOL concernant l'épicerie sociale et solidaire. Le bilan 2023 a été présenté
- Mme Isabelle LAZERAN s'est rendue au conseil d'école. A la rentrée 2024, il y aura 41 élèves.
- Mme Marylène GAUTHIER a assisté à une réunion à la CCPOL concernant l'eau et l'assainissement et à la commission sport : les tarifs de la piscine pour les personnes hors communauté de communes vont augmenter.

Mr Pascal MERIGUET précise qu'il a fait faire des devis pour une remorque, il faut compter 1500 € et pour une servante avec outils pour les agents : montant environ 1400 € HT. Le conseil donne son accord pour acheter ces matériels en début d'année 2024.

Mr André CLARISSE demande que le numéro 13 soit mieux indiqué à la Martinie.

Fin de la séance à 22h05.

**La secrétaire,
Marylène GAUTHIER.**



**Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.**

